

Département de l'Oise
Arrondissement de Senlis

Canton de
Crépy en Valois

Trésorerie de
Crépy en Valois

MAIRIE DE FEIGNEUX

4, Grande Rue - 60800 FEIGNEUX

Tel : 03 44 59 03 05/FAX : 03 44 87 25 46

Extrait du registre des délibérations de la commune de FEIGNEUX Séance du 11 décembre 2020

L'an deux mil vingt, le onze décembre, à vingt heures et vingt-cinq minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Feigneux, convoqué en séance ordinaire, s'est réuni à la salle communale MJC/Pierre Grimaud, afin de garantir la sécurité sanitaire au vu de la crise sanitaire liée au COVID19.

Présents : CAVALETTI Véronique, HURAUX Patrice, OLY Frédéric, BONTE Alexandre, BLICHARSKI Agnès, DELAUNAY Julien, JOURDAIN Valérie, JULIEN Louise, TESSON Jérôme, GAVOIS Olivier

Absents excusés : WAECHTER Rodolphe

Procurations : WAECHTER Rodolphe donne procuration à CAVALETTI Véronique

Secrétaire de séance : Olivier GAVOIS

Nombre en exercice : 11

Nombre présents : 10

Nombre de votants : 11

Avant le début de la séance, une minute de silence a été respectée en hommage au Président de la République Valéry Giscard d'Estaing et aux victimes des récents attentats.

Lecture et approbation du procès-verbal de la séance du 05 octobre 2020.

2020/42 : Décision modificative n°2/2020 au budget primitif.

Madame le Maire informe qu'un devis a été établi par l'ADICO, prestataire informatique de la commune (maintenance des logiciels) concernant l'achat d'un nouveau matériel informatique pour la mairie. Celui-ci s'élève à 1 633.23€.

Le montant voté lors de la séance du 05 octobre dernier était de 1 000€.

Il est donc proposé d'abonder la ligne budgétaire de 1 000€ pour l'acquisition de ce nouveau matériel informatique.

Par ailleurs, au fil de la réalisation du préau de l'école, des travaux supplémentaires ont dû être réalisés. Madame le Maire propose d'abonder la ligne budgétaire relative à cette opération de 1 150€.

Aussi, la décision modificative n°2/2020 au budget primitif s'articulerait de la façon suivante :

- Opération-25-article 212- préau de l'école : + 1 150 €
- Opération73-article 2183 : acquisition matériel informatique : + 1 000€
- 022 : Dépenses imprévues : -2 150€

- 021 : virement de la section de fonctionnement : 2 150€
- 023 : virement à la section d'investissement : 2150€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents et représenté valide la décision modificative n°2/2020 telle indiquée ci-dessus.

2020/43 : Bons chèques cadeaux Noël des enfants 2020.

Madame le Maire informe le conseil qu'elle a pris contact auprès de l'association du groupement des commerçants de Crépy-en-Valois afin de connaître la possibilité d'établir des bons d'achats d'une valeur de 30€ (enfants nés en 2008 et 2009) à utiliser dans les commerces de la ville afin de soutenir les commerces de proximité.

L'association du groupement des commerçants de Crépy-en-Valois a validé ce projet.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents et représenté décide l'établissement de 13 bons d'achats d'une valeur de 30€ destinés à 13 enfants, pour le Noël des enfants 2020.

Suite à cette initiative de la commune de Feigneux de soutenir les commerces de proximité, l'association du groupement des commerçants de Crépy-en-Valois a décidé d'abonder de 50% la valeur du bon d'achat qui passerait de 30 à 45€ par enfant. Le conseil municipal remercie vivement les représentants de l'association du groupement des commerçants de Crépy-en-Valois.

2020/44 : Logement communal 13 rue de la Houatte.

Madame le Maire informe le conseil du courrier de résiliation du bail de la location du logement communal sis au 13 rue de la Houatte à partir du 01/01/2021.

Beaucoup de travaux sont à prévoir dans ce logement afin de le remettre éventuellement en location.

Une discussion s'instaure, le conseil s'interroge sur le devenir de ce bien : réaliser des travaux de rénovation ou bien procéder à la vente?

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents et représenté décide de se donner un temps de réflexion.

2020/45 : Demandes de subventions au titre de la DETR 2021 auprès de l'Etat.

Suite à la décision d'installer la bibliothèque municipale dans les locaux actuels de la mairie, une réunion a eu lieu avec une personne représentante de la MDO (Médiathèque Départementale de l'Oise), une personne du Conseil Départemental, deux bénévoles de la bibliothèque de Feigneux et Madame le Maire afin de déterminer les besoins en agencement, matériels de rangements, accueil et informatique.

Des montants estimatifs ont été transmis. Cependant afin d'établir une demande de subvention, il est nécessaire de présenter des devis.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents et représenté décide de solliciter les subventions lorsque les devis seront finalisés.

2020/46 : Demandes de subventions auprès du Conseil Départemental de l'Oise.

Suite à la décision d'installer la bibliothèque municipale dans les locaux actuels de la mairie, une réunion a eu lieu avec une personne représentante de la MDO (Médiathèque Départementale de l'Oise), une personne du Conseil Départemental, les bénévoles de la bibliothèque de Feigneux et Madame le Maire afin de déterminer les besoins en agencements, matériels de rangements, accueil et informatique.

Des montants estimatifs ont été transmis. Cependant afin d'établir une demande de subvention, il est nécessaire de présenter des devis.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents et représenté décide de solliciter les subventions lorsque les devis seront finalisés.

2020/47 : Projet d'élevage ovins.

Madame le Maire informe le conseil d'un projet d'élevage d'ovins (brebis et agneaux) sur la commune de Feigneux.

Mme Ophélie Dormoy est venue présenter son projet en mairie et a transmis un courrier explicatif accompagné d'un plan de situation.

Une discussion s'instaure, le conseil demande un complément d'informations sur ce projet. Contact sera de nouveau pris avec Mme Dormoy.

Informations diverses :

1-Urbanisme :

*Madame le Maire rappelle qu'un arrêté prononçant la fermeture de l'établissement de l'association Club du soleil de Creil sur le hameau de Morcourt a été pris.

*Une déclaration préalable en vue de division de lots sur une parcelle de Morcourt a été déposée en mairie, Une demande de permis de construire avait été formulée en 2008. Le pétitionnaire avait envoyé un courrier demandant l'annulation de cette demande de PC. Au vu du secteur (zone en partie constructible, en partie naturelle et humide....) et de la présence d'une canalisation souterraine d'écoulement d'eaux pluviales traversant une des parcelles, contact a été pris auprès du service instructeur, le géomètre qui avait traité le dossier en son temps et les services juridiques de l'UMO.

*Courrier d'un avocat concernant une parcelle classée en zone naturelle par le PLU approuvé le 20 mars 2014. Madame le Maire fait lecture d'un courrier émanant d'un avocat représentant un propriétaire foncier d'une parcelle classée naturelle par le PLU. Le conseil municipal décide de prendre contact auprès d'un avocat afin d'apporter la réponse juridique à cette requête,

*Révision du PLU de la commune de Russy-Bémont : Mme le Maire informe l'assemblée de la révision du PLU de la commune de Russy-Bémont et a souhaité que la commune soit associée à ce dossier en tant que Personne Publique Associée (PPA)

2- Points travaux :

*Mme le Maire remercie toutes les personnes qui ont participé aux deux week end petits travaux : l'étage de la salle MJC/Pierre Grimaud a été dépoussiéré nettoyé et les poutres ont été traitées.

*Point curage des fossés du Hameau de Morcourt : Madame le Maire informe que Nature&paysage s'occupera du débroussaillage des fossés et que la société Terrassement des Anciens Moulins sera en charge du curage de ceux-ci

*Aménagement des locaux de la future mairie : Julien Delaunay a rencontré l'entreprise DEGAUCHY TP concernant l'aménagement accès PMR à la salle communale. Un devis sera établi ainsi qu'un plan des travaux. Par ailleurs, le conseil réfléchit à une réorganisation concernant le hall d'entrée mairie et salle communale.

*Remplacement chaudière école : la chaudière de l'école a 35 ans d'âge, une partie de celle-ci est récente et il n'y aurait que le garde chauffe à changer pour une dépense d'environ

6000€. Suite aux annonces gouvernementales concernant la suppression de l'installation des chaudières à fioul, le conseil réfléchit à l'éventualité de maintenir le mode de chauffage au fioul, ou de changer pour une chaudière à condensation, la chaudière avec granules semble très compliquée à mettre en place au vu du stockage et de l'alimentation nécessitant une présence humaine régulière.

*Projet réhabilitation voirie 2021 : Mme le Maire demande au conseil de réfléchir concernant les besoins pour 2021. Patrice Huraux propose de prendre contact avec la société Eurovia afin de faire un diagnostic des voiries à réhabiliter. Par ailleurs, il est à prévoir des travaux d'écoulement d'eaux pluviales rue de la mi-voie au regard des dégâts des eaux qui ont eu lieu ces dernières années.

3-MJC de Feigneux :

*Rencontre : Madame le Maire informe qu'une rencontre a eu lieu avec Mme la Présidente de la MJC ainsi que deux membres de l'association. Un point a été fait sur les relations mairie/MJC. L'équipe municipale réitère tout son soutien aux actions de la MJC mais rappelle qu'au regard de la crise sanitaire et le plan vigipirate en « urgence attentat », la municipalité est tenue de suivre les directives gouvernementales.

*Convention MJC/Mairie : Suite au renouvellement du conseil municipal, la convention MJC/Mairie doit être réactualisée, Mme le Maire procède à la lecture de celle-ci et le conseil municipal valide cette nouvelle convention et donne pouvoir à Mme la Maire de signer celle-ci. Le programme des activités du premier semestre 2021 a été validé dans la mesure du possible au regard des directives gouvernementales liés à la crise sanitaire.

4-Noël 2020:

*Au vu de la crise sanitaire, le Père Noël s'est organisé autrement, il passera dans les rues de Feigneux/Morcourt afin de distribuer les jouets des petits mais aussi le colis de nos Anciens. Par ailleurs, la municipalité offrira les lots aux gagnants du jeu du journal durant le confinement, les heureux gagnants sont : Barbara Watt et Carole Kouzka. Félicitations et merci à tous les participants.

5- Point CCPV (Communauté de Communes du Pays de Valois).

*Commission eau et assainissement, Patrice HURAUX, membre de la commission eau et assainissement de la CCPV, rend compte d'une réunion qui a eu lieu le 3 décembre dernier. Le bureau d'études IRH et le cabinet d'avocats Itinéraires Avocats ont réalisé une étude préalable de détermination de la prise de compétence du bloc eau, assainissement collectif et pluvial. La CCPV prendra la compétence eau potable au 01/01/2022. Cette étude donne différentes solutions envisageables à cette mise en place.

*Réunion CCPV : Madame le Maire rend compte de différents sujets évoqués lors de la dernière réunion du conseil communautaire qui s'est tenue le 10 décembre dernier et notamment le projet d'implantation d'un parc de sculptures avec le soutien du Département et de la Région. Ce projet unique à l'échelle européenne représenterait, tel que présenté, un énorme intérêt touristique et économique pour notre territoire.

Fin de séance à 23h45.